Dépistage du cancer du col de l’utérus : le frottis, un moyen d’agir

Cette campagne s’inscrit dans la perspective de mise en œuvre du programme national de dépistage organisé (DO), conformément au plan cancer 2014-2019. Ce programme de santé publique, qui sera généralisé en 2018, a pour objectif la réduction de 30 % à 10 ans de l’incidence et du nombre de décès par cancer du col de l’utérus en luttant contre les inégalités d’accès et de recours au dépistage.

Chaque année, plus de 1 100 femmes meurent du cancer du col de l’utérus et près de 3 000 nouveaux cas sont diagnostiqués.

Le frottis cervico-utérin, recommandé tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 65 ans (après deux premiers frottis normaux à un an d’intervalle) est un moyen efficace d’agir contre ce cancer. Grâce au frottis, le cancer du col de l’utérus peut être évité dans 9 cas sur 10.

Or aujourd’hui encore, 40 % des femmes concernées ne se font pas dépister régulièrement. Ces non participantes se caractérisent par :

- leur âge : elles ont plus de 45 ans ;
- leur situation de vulnérabilité médicale (ALD, situation de handicap…) : ainsi, selon les chiffres 2015 de l’Assurance maladie, seules 41 % des femmes de 25 à 65 ans qui sont en ALD pour diabète ont réalisé un frottis dans les quatre dernières années contre 61 % pour l’ensemble des femmes ;
- leur situation de vulnérabilité sociale (bénéficiaires de la CMU-C, femmes résidant dans des lieux défavorisés…).

Des outils d’information peuvent être téléchargés ou commandés gratuitement sur le site de l’Institut www.e-cancer.fr (dépliants, affichettes, cartes postales…)